

LES CHIENS DANS LA VALLÉE BRAS-DU-NORD, tout ce que vous devez savoir.



VOTRE CHIEN
EST ADMIS

EN LAISSE EN TOUT TEMPS

ACTIVITÉS

Randonnée pédestre
Randonnée de raquettes



HÉBERGEMENTS

-  Camping Shannahan
-  Yourte Auréole
Yourte Nympe
-  Chalet de la Rivière
Chalet Petit Loup
Chalet Geai Bleu
-  Refuges La Hutte*
Refuge Le Draveur*
Refuges Des Falaises*
Refuge Montagne Art*
Refuge Orignal*
Refuge Philosore*
Refuge de la Yourte Delaney*

PARTICULARITÉ POUR LES REFUGES:
afin que votre chien soit admis en refuge,
votre groupe doit combler la totalité des
places disponibles. **Les chiens ne sont pas
admis lorsque vous partagez ou êtes
susceptibles de partager un refuge** avec
un autre groupe.







VOTRE CHIEN
N'EST PAS ADMIS

ACTIVITÉS

Vélo de montagne
Canot et kayak
Via ferrata
Canyoning
Fatbike
Ski hors-piste



HÉBERGEMENTS

-  Camping de la Vallée
-  Yourte Muse
Yourte Quart de Lune
Yourte Fable
Yourte Repère
Yourte Éclipse
Yourte Phare
-  Chalet Loess
Chalet Kame
-  Refuge la Clairière

**POUR LES HÉBERGEMENTS
ADMINISTRÉS PAR DES PROPRIÉTAIRES
PRIVÉS** (Chalets et Camping Etsanha,
Au Chalet en Bois Rond, Chalet
Cardinal et Domaine de la
Passerelle) : veuillez svp
communiquer directement avec les
propriétaires pour connaître leur
politique.

Règles encadrement à l'attention des propriétaires de chiens:

Votre chien doit, en tout temps, demeurer dans les endroits où il est admis.

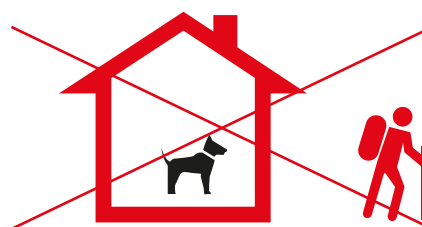
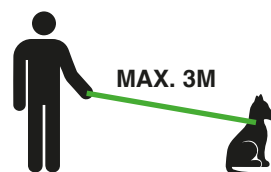
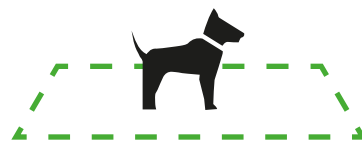
Votre chien doit toujours être tenu **en laisse et sous surveillance**. La longueur maximale de laisse permise est de 3 mètres.

Votre chien **ne doit jamais être laissé seul** à un hébergement, à l'intérieur ou à l'extérieur (chalet, yourte, refuge, tente, campeur ou véhicule). Il doit être sous la surveillance d'une personne responsable en tout temps.

Les **excréments** de votre chien doivent être **ramassés** en sentiers ainsi que sur les sites d'hébergement. Les sacs de plastiques contenant les excréments ne doivent en aucun temps être accrochés aux arbres ou laissés en sentiers. Ils doivent être conservés durant la randonnée et disposés convenablement.

Un chien démontrant un comportement **agressif ou gênant** la quiétude des usagers de la Vallée Bras-du-Nord **n'est pas toléré**.

Les chiens sont admis dans **certains refuges, entre 15h00 et 11h00**, seulement si l'hébergement a été réservé en exclusivité et si la présence du ou des chien(s) a été signalée au préalable. De 11h00 à 15h00, les refuges servent de halte pour les randonneurs seulement.



NOTEZ qu'un propriétaire de **CHIEN NE RESPECTANT PAS** l'une ou plusieurs des règles citées ci-haut **SE VERRA REFUSER** l'accès aux sentiers et aux infrastructures de la Vallée Bras-du-Nord.

NOTEZ ÉGALEMENT qu'il est de la responsabilité du propriétaire, pour la sécurité de son chien, des autres chiens et l'environnement naturel de la Vallée Bras-du-Nord, que son chien ait ses **VACCINS ET VERMIFUGES** à jour.